AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-9-77475236

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOUJLOUSE

- Bulletin technique N° 103 (21ème envoi de 1977) - 13 Septembre 1977

VIGNE

- Tordeuse de la grappe (Eudemis) :

Dans le frontonnais, et en général dans la plupart des vignobles, le troisième vol est pratiquement terminé ou très faible depuis une huitaine de jours. Lorsque le traitement conseillé dans le bulletin du 30 août a bien été effectué, il paraît inutile de le renouveler.

Dans le Tarn (région de Ste-Cécile, St-Laurent) où le vol a débuté nettement plus tard et se poursuit encore avec une certaine intensité, appliquer un traitement, dès réception, sur les cépages dont la récolte n'aura pas lieu avant les premiers jours d'octobre.

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Tordeuse orientale du pêcher :

L'insecte est actuellement très actif et des papillons des 3ème et 4ème vols circulent, parfois en grand nombre. Il y a donc lieu de redouter des dégâts sur les variétés tardives de pommes, de poires et sur les coings dans les vergers situés à proximité de pêchers contaminés.

Seulement dans ces situations, il serait prudent de réaliser un traitement soigné avec l'un des insecticides homologués contre la tordeuse orientale du pêcher.

Veiller au respect de la législation relative aux limites d'emploi des insecticides avant la récolte.

- Phylloxera du poirier :

En 1976, ce ravageur a été observé dans quelques rares plantations de la circonscription (Tarn-et-Garonne, Ariège, Haute-Garonne). Malgré les conditions climatologiques défavorables de cette année, l'insecte s'est maintenu. Dans les quelques plantations reconnues atteintes, afin de limiter l'importance du passage des larves sur les fruits encore non contaminés, effectuer dès réception un traitement avec un produit à base de dichlorvos à la dose de 125 g de m.a./hl. Ce traitement est également efficace contre la tordeuse orientale du pêcher.

CULTURES LEGUMIERES

- Cladosporiose du melon :

Sur les cultures tardives, appliquer un nouveau traitement si une période pluvieuse est annoncée. Cette maladie est très répandue cette année en tous secteurs.

- Mildiou de la tomate :

Sur les cultures tardives, il est nécessaire de poursuivre la protection, le champignon étant présent partout et particulièrement virulent.

GRANDES CULTURES

COLZA :

- Traitement des semences :

Les semences actuellement commercialisées sont, en principe, traitées contre les maladies provoquant des fontes de semis. A titre indicatif, les produits utilisables sont les suivants (en matière active pour 10 kg de semences) :

P.1132

Captane (12 à 24 g de m.a.) ; silicate de méthoxy-éthyl-mercure (0,37 g de m.a.) ; thirame (12 à 24 g de m.a.) ; oxyquinoléate de cuivre (3,75 g de m.a.).

En ce qui concerne la protection contre les Altises dont les dégâts sont fréquents (Gers, Tarn), la méthode classique de lutte consiste à traiter les semences avant le semis avec un des insecticides suivants : lindane (50 g de m.a. par kg de semences) ou mieux méthiocarbe (25 g de m.a. par kg). L'addition d'une faible quantité d'huile végétale (½ cuillerée à café par kg) au moment de l'enrobage améliore l'adhérence.

- Désherbage en pré-semis :

Cette technique limite les risques de phytotoxicité, elle offre aussi la possibilité d'un éventuel "rattrapage".

Les spécialités utilisables figurent dans le tableau ci-après :

Matière active (spécialité commerciale)	Dose m.a./ha en kg	Efficacité et observations
diallate (AVADEX)	1,4	Antigraminées, incorporation immédiate. Eviter les sols secs.
nitralin (PLANAVIN)	1,125	Antigraminées (sauf folle-avoine, ray grass). Bonne action sur coquelicot, mouron, véronique ; moyen sur matricaires et crucifères ; incorporer par hersage dans les 48 heures après l'épandage.
napropamide (DEVRINOL)	1	Antigraminées (faible sur ray grass) ; moyen sur gaillet et crucifères ; bon sur capselle, coquelicot, véronique, matricaire. Risque de toxicité sur blé suivant la culture de colza traitée.
trifluraline (TREFLAN)	1,2	Antigraminées. Bon sur mouron, véronique ; moyen sur gaillet ; faible sur crucifères. Hersage croisé dans les 4 heures.
nitralin + napropamide (FULTON ; ZULAN)	0,7 + 0,8	Satisfaisant sur graminées et dicotylédones ; moyen sur folle-avoine et crucifères. Hersage croisé dans les 4 heures. Faible risque de toxicité sur blé suivant la culture de colza traitée.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.